Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Emballeur, veuillez visiter :
capemballeur.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

EMBALLEUR PROFESSIONNEL

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, VOLET ORAL D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
EMBALLEUR PROFESSIONNEL	3 POUR L'ÉPREUVE COMBINÉE UG1

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION ORALE : ATELIER MUNICIPAL DE PRÉPARATION DES MATÉRIELS ÉLECTORAUX, CLERMONT-FERRAND

Cette évaluation porte sur le volet oral d'histoire-géographie-enseignement moral et civique de l'épreuve UG1. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son analyse et répond aux questions de l'examinateur. Le temps total de l'évaluation est de 15 minutes, préparation comprise.

Les documents du dossier portent sur les droits et les valeurs républicaines, ainsi que sur l'organisation d'un territoire. Le candidat construit une réponse argumentée à partir des documents et mobilise les notions pertinentes. Pour la situation d'EMC, il distingue les faits, les règles applicables et les opinions personnelles.

PARTIE 1 : Analyse de documents historiques (9 points)

Comprendre le contexte, confronter des sources et apprécier leur portée

À partir des documents du DT 1, présentez le contexte de leur rédaction, confrontez leurs idées et expliquez ce qu'ils permettent de comprendre des principes d'égalité et de coopération entre les peuples. Votre réponse est orale et s'appuie précisément sur les textes.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur ou l'institution à l'origine de chacun des deux extraits du DT 1.

1.2 (2 points) Replacez chaque document dans son contexte historique en donnant un repère précis fourni par le dossier ou relevant de vos connaissances.

1.3 (2 points) Confrontez les deux textes : relevez une idée commune et une différence dans leur manière d'énoncer l'égalité ou les droits.

1.4 (3 points) Présentez la portée de ces textes et exercez un regard critique sur les sources : distinguez ce qu'elles affirment de ce qu'elles prouvent à propos de la réalité de l'égalité.

PARTIE 2 : Géographie et organisation du territoire (7 points)

Lire des données territoriales et expliquer les choix d'aménagement

À partir du DT 2, décrivez les différences de population entre les communes étudiées et expliquez en quoi ces données peuvent aider à organiser un service de collecte et de distribution de matériels dans l'agglomération. Les données sont fournies pour le sujet et ne constituent pas une série statistique officielle.

Population et accessibilité des communes de l'agglomération étudiée

Commune	Population	Temps de trajet depuis l'atelier
Clermont-Ferrand	147 000 habitants	0 min
Commune périurbaine A	18 000 habitants	20 min
Commune rurale B	4 000 habitants	45 min

Données construites pour le sujet. Les temps indiqués sont des temps moyens de trajet routier depuis l'atelier municipal.

2.1 (2 points) Décrivez, en vous appuyant sur les chiffres, les contrastes de population et d'accessibilité entre les trois communes.

2.2 (2 points) Indiquez une limite de ces données pour comparer les territoires ou organiser un service à l'échelle de toute l'agglomération.

2.3 (3 points) Proposez une organisation de la distribution des matériels qui tienne compte des distances et des populations. Justifiez votre proposition en mobilisant les données du document.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Analyser une situation de citoyenneté et argumenter à partir des valeurs de la République

Situation : pendant la préparation de documents destinés à une consultation municipale, un agent public affirme qu'il peut afficher ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, tandis qu'un collègue estime que toute personne présente dans un lieu public doit être soumise à la même obligation de neutralité. Vous devez clarifier la situation en distinguant les agents publics des usagers et en vous appuyant sur les valeurs de la République.

Document d'appui : dans l'exercice de ses fonctions, un agent public est soumis à une obligation de neutralité. Les usagers d'un service public ne sont pas soumis à la même obligation générale de neutralité, sous réserve des règles particulières applicables au service et du respect de son bon fonctionnement. La liberté de conscience et l'égalité de traitement doivent être respectées.

3.1 (1 point) Identifiez la différence essentielle entre la situation d'un agent public en fonction et celle d'un usager du service public.

3.2 (1 point) Citez deux principes ou valeurs de la République concernés par cette situation.

3.3 (2 points) Formulez une réponse argumentée à l'agent et à son collègue. Appuyez-vous sur le document d'appui et expliquez pourquoi une opinion personnelle ne suffit pas, à elle seule, à établir la règle applicable.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES HISTORIQUES SUR LES DROITS ET LA COOPÉRATION ENTRE LES PEUPLES

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article premier. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Document 2 : Charte des Nations Unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945, extrait du préambule. « Nous, peuples des Nations Unies, résolus [...] à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. »

Les extraits sont reproduits à partir des textes historiques. Le premier est issu d'une déclaration adoptée en France au début de la Révolution française. Le second appartient au préambule d'un traité international signé à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES POUR UNE ORGANISATION DE DESSERTE

Le tableau présente trois communes fictives d'une même agglomération. Les populations et les temps de trajet sont des données construites pour le sujet. Les temps sont mesurés depuis l'atelier municipal de préparation des matériels et ne prennent pas en compte les horaires de circulation, les besoins particuliers des habitants ni les autres modes de transport.

Population et temps de trajet

Commune	Population	Temps de trajet depuis l'atelier
Clermont-Ferrand	147 000 habitants	0 min
Commune périurbaine A	18 000 habitants	20 min
Commune rurale B	4 000 habitants	45 min

Données construites pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : repérage des documents historiques

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau pour préparer votre présentation orale. Appuyez-vous sur le DT 1. Les éléments inscrits dans le tableau servent de repères pour votre exposé.

Repères chronologiques et analyse des sources

Document	Date	Nature et auteur ou institution	Contexte historique	Idée principale
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	1789	.....	.....	.....
Charte des Nations Unies	1945	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.